

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

ON S'ABONNE

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. DUPUIS, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle} NIVERLET, libraires à Saumur.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ABONNEMENTS.

Saumur. par la poste
Un an. . . 18f. » 24f. «
Six mois. . 10 » 15 «
Trois mois. 5 25 7 50

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, *Corresp. générale* (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

INTÉRIEUR.

Le *Moniteur* contient, dans sa partie officielle, un décret ainsi conçu :

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, empereur des Français; à tous, présents et à venir, salut :

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre, avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Les 25 régiments d'infanterie légère prendront, dans la série des régiments d'infanterie de ligne, les numéros de 76 à 100. — Art. 2. L'infanterie légère se composera désormais des bataillons de chasseurs à pied. — Art. 3. Notre ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Saint-Cloud, le 24 octobre 1854.

NAPOLÉON.

Un autre décret interdit, à partir du 1^{er} novembre, l'exportation des céréales de l'Algérie (blé et orge), à destination des pays étrangers, jusqu'au 31 juillet 1855. — Havas.

Par décret impérial en date du 23 octobre, rendu sur la proposition du ministre des affaires étrangères, M. le général Kalergis, ministre de la guerre de S. M. le roi de Grèce, a été promu au grade de commandeur de l'ordre de la Légion d'Honneur. — Havas.

CHRONIQUE POLITIQUE.

La *Presse*, de Vienne, prétend donner l'analyse d'une dépêche du comte de Nesselrode à l'ambassadeur russe de Berlin, renfermant des instructions sur la conduite à tenir touchant les tentatives de rapprochement entre la Prusse et l'Autriche. Voici comment le journal de Vienne résume ce document, d'après une correspondance de Saint-Petersbourg, du 18 octobre :

« Le cabinet russe établit dans cette note les principes suivant lesquels il prétend agir dans toutes les éventualités possibles. Il ne s'y montre encore nullement disposé à des concessions. Il déclare vouloir maintenir, dans toutes les circon-

ces, la politique qu'il a suivie jusqu'ici dans l'Orient. Si même Sébastopol tombait et la Crimée était perdue, la Russie ne veut pas céder quoi que ce soit des droits qui lui sont assurés par des traités en Orient. La Russie, est-il dit dans cette note, est l'Etat le plus puissant en Orient, et elle le restera malgré tous les échecs. Elle n'a pas encore mis en jeu ses forces principales et les puissances occidentales n'ont pas encore lieu de triompher. L'ambassadeur russe à Berlin doit lire cette dépêche au président du conseil de Prusse, M. de Mantuffel, mais sans lui en laisser copie. On dit que le Czar a lui-même renforcé quelques passages du projet rédigé par M. de Nesselrode, qui ne lui paraissaient pas assez énergiques. »

On lit dans une correspondance adressée de Paris, le 30 octobre, à l'*Indépendance belge*, correspondance qui, sous l'initiale Y, a précédemment donné de précieux renseignements sur les dispositions actuelles du cabinet de Vienne :

« L'Autriche, pour tout dire, croit peu, maintenant, à la possibilité d'éviter la guerre. Elle cherche le moyen de passer de l'expectative à l'action. Elle s'applique aussi à reconnaître le moment où elle devra positivement la faire. Elle tâche, tout à la fois, de mettre évidemment la raison de son côté, et de servir pour le mieux ses intérêts. Dans ce travail, elle est d'accord avec la France et l'Angleterre. Les négociations pour un traité d'alliance offensive et défensive, entre les trois Puissances, sont permanentes. C'est là le mot qui exprime au vrai la situation. Tout ce qui se peut dire de contraire à ce fait général et capital est faux. Quant aux détails, vous comprenez que je n'ai pas la prétention d'être dans le secret des négociations pendantes. Je ne vous annonce pas quand elles aboutiront, quand les difficultés d'application qui viennent peut-être, en ce moment, de l'Angleterre plus que de l'Autriche, seront levées, quand le traité sera signé, quand il sera mis à exécution. Ce que je maintiens, c'est que ce traité est en bonne voie; c'est qu'il est, au fond, dans la pensée, dans les résolutions, arrêtées et déclarées de chacune des trois Puissances; c'est que la conclusion en est considérée comme certaine, dans le monde politique, où l'on doit le mieux savoir ce qui se passe. »

REVUE DES JOURNAUX.

L'*Union*, sous la signature de Riancey, apprécie la situation actuelle de l'Espagne, et la résume ainsi :

« Ainsi, un pays déchiré par les factions et dévasté par la misère et par la mort; un pouvoir, à qui le vice de son origine a fait descendre successivement tous les degrés de la déconsidération, et qui est aujourd'hui insulté et humilié par ses ministres; des chefs de partis, tout armés pour la lutte; les finances ruinées, les troupes disputées entre des influences rivales : telle est la situation. »

» Heureusement, au milieu de ces éléments de ruine, restent encore, parmi les populations d'admirables instincts et des forces salutaires. L'Espagne est profondément religieuse et monarchique, elle a su échapper à de rudes convulsions; sa foi, son patriotisme et son courage l'ont arrachée au penchant des abîmes. Entre les voix discordantes, qui ne lui parlent que le langage de la haine, une voix auguste s'est adressée à elle, et lui a rappelé ses antiques traditions et son vieil honneur; elle lui offre la paix, la conciliation, la justice; elle lui garantit le respect des intérêts de tous, les bienfaits d'une liberté sage avec la puissance d'une autorité vraie et respectée. Cette voix a été applaudie de tout ce qui, en Europe, porte un cœur droit et une âme élevée. Puisse l'Espagne s'y rendre tout entière! »

L'*Assemblée nationale* cite un extrait de correspondances anglaises de Crimée, dans lequel nous remarquons les passages suivants : le silence et la tristesse qui règnent dans notre camp, dit un correspondant anglais, forment un étrange contraste avec le bruit et le mouvement qui se font chez nos voisins les Français. De notre côté, pas un tambour, pas une fanfare; les musiques de nos régiments sont désorganisées, on a laissé les instruments dans les bagages, et les hommes sont employés au service des ambulances. Chez nos alliés, au contraire, à chaque instant le tambour bat, le clairon résonne, et le soir, les musiques de leurs régiments improvisent des concerts qui font oublier un moment les fatigues et les privations. La musique n'est pas seulement un objet de luxe et de parade dans une armée, elle exerce sur le moral du soldat une influence véritable. Nous en avons fait l'expérience à Devno et à Aladyn, à l'époque où le choléra exer-

FEUILLETON

LE DERNIER COLONEL

(Suite.)

XVII.

Le colonel, qui un moment avait interrompu son récit, reprit en ces termes :

— Faible femme ! mais noble et belle créature ! elle avait cédé aux alarmes, aux énergiques remontrances de toute une famille irritée au dernier point et qui avait découvert contre moi des armes terribles. D'ailleurs ces terreurs inspirées par ses parents étaient d'accord avec les alarmes d'Harmance au sujet de sa fille. Eh ! qui pourra blâmer cette préoccupation maternelle même dans ce qu'elle a d'exagéré ? Harmance avait peur d'accepter pour son mari, pour le guide et le protecteur de son enfant un homme qui avait fait sa fortune au jeu. Qui répondait à Harmance que cet homme avait cessé d'être joueur ? Elle ignorait le caractère énergique de cet homme, me direz-vous. Elle ne connaissait ni sa volonté souveraine et maîtresse de ses passions, ni l'immense étendue de son amour. Hélas ! non, Monsieur, elle ne me connaissait point, et voilà précisément d'où venait sa frayeur et d'où vint le coup terrible qui me frappait. En général, les femmes qui aiment cherchent peu à étudier les défauts ou les qualités de l'être adoré. Le cœur et l'imagination ont chez elles trop de puissance pour que

la raison puisse à son tour avoir quelque droit ! Ah ! vraiment elle aurait beau jeu cette raison malencontreuse de venir faire de l'analyse ou de la morale dans un beau drame d'amour dont l'imagination et dont le cœur font tous les frais. On la mettait bien vite à la porte et voilà pourquoi elle n'ose frapper. Quant à moi, Monsieur, j'ignore comment je ne mourus point. Il est probable que deux sentiments sérieux me retinrent : la furieuse tentation de me venger de quelqu'un, n'importe de qui, et la violence de mon amour ; car, en vérité, l'image d'Harmance était toujours là, devant moi, dans sa rayonnante beauté. Oui, j'aimais cette femme de toutes les puissances de mon être. Il y a de prétendus rêveurs, qui, dans le malheur d'un amour repoussé ou contrarié, veulent absolument idéaliser leur passion, transformer une femme en ange, et nous donner à croire que leur nature éthérée, toute intellectuelle et ascétique, ne s'est jamais dégradée au point de ne ressentir jamais les aiguillons de la chair pour la beauté ; qu'ils sont eux-mêmes passés à l'état d'esprit ou peu s'en faut, et qu'enfin le monde tout entier doit les admirer et pleurer avec eux ! Or, moi, je suis trop franc et j'étais trop profondément épris d'Harmance pour vous cacher ici que j'aimais cette belle dame, cette noble femme, et pour les charmes irrésistibles de sa personne et pour son cœur qui était bon, et pour son esprit qui était charmant. Vous l'avez entrevue hier, n'est-ce pas ? Elle n'a que deux ans de plus de-

puis les événements dont nous parlons. N'est-il pas vrai, Monsieur, qu'on peut bien devenir fou de cette beauté suave et souveraine, passez-moi l'expression ; si elle n'a pas le sens commun, elle ressemble à beaucoup d'autres familières aux poètes. » J'assurai le colonel que lady Clarendon m'avait paru d'une beauté irrésistible. Il se montra satisfait de l'aveu et il reprit : Dès le lendemain de la terrible scène qui avait eu lieu chez moi, on me rapporta, de la part d'Harmance, la corbeille de mariage qui m'avait coûté tant de soins et de préoccupations. Tout y était classé et rangé avec exactitude et dans un ordre admirable. Je ne doutais point qu'un billet, un mot mystérieux ne fût caché dans quelque coin, sous quelque pli, dans quelque boîte. Je fouillai toute la corbeille avec une anxiété qui tenait de la fureur. Rien ! la corbeille magnifique était muette. Oh ! mon cœur se serra ; j'eus un moment de désespoir. Heureusement pour moi un de mes amis entra en cet instant ; il me vit très-pâle et fut effrayé de mon regard. Je compris que je perdais de ma dignité, et par un effort violent je me remis dans l'harmonie d'une situation calme, du moins en apparence.

— Mon ami, dis-je au jeune homme survenu, j'ai de la fièvre depuis hier. Ce temps sec et chaud me fait beaucoup de mal. Je soupire après un orage ; s'il pouvait pleuvoir je serais guéri.

Olivier, c'était son nom, m'assura qu'avant le soir

cait parmi nous ses ravages ; et aujourd'hui , quand tout semble mort sous nos tentes , le camp de nos alliés présente le spectacle le plus vivant et le plus animé.

NOUVELLES D'ORIENT.

On s'étonne de la fécondité du télégraphe russe au sujet du siège de Sébastopol et en même temps de la sobriété des nouvelles qui parviennent à Paris et à Londres par la voie de Varna ou de Constantinople. L'*Ami du Soldat* nous indique aujourd'hui un fait qui pourrait bien être l'explication de cette énigme. Nous lisons dans ce journal , qui n'a jamais été défavorable aux Russes :

« Les mauvais temps que craignent les bâtiments de commerce dans la mer Noire , sont malheureusement arrivés et ils rendent beaucoup plus difficiles les communications entre Constantinople, Varna et la Crimée. Cependant les alliés paraissent avoir parfaitement prévu ces difficultés ; ils ont des provisions pour cent mille hommes et pour six semaines , et ils y reçoivent constamment des renforts. Jusqu'ici , il est parti de Constantinople et de Varna 20,000 hommes d'infanterie , 7,000 de cavalerie et 2,000 soldats du génie. Deux détachements du Pyrée et de Rome qui se trouvent sur le pied de guerre et qui comptent 12,000 hommes , sont attendus au Bosphore et doivent former la réserve de l'expédition de la mer Noire. »

Si l'on en croit des lettres de Constantinople , du 20 , les généraux alliés observent le plus rigoureux silence sur leurs plans. On suppose que le général Canrobert , pour ménager la vie de ses soldats , veut détruire la ville par la grosse artillerie. Il est , en effet , nécessaire de conserver les troupes pour les opposer aux renforts russes qui peuvent arriver , et comme le général Menschikoff a résolu de tout faire sauter , il est préférable de détruire la ville , le port et la flotte russe à coups de canon sans donner l'assaut.

Suivant les lettres de Varna du 19 , les bâtiments de commerce autrichiens *Ban Jellachich* , *Tesoro* et *Adelina* sont entrés à Odessa. Les capitaines de ces bâtiments assurent qu'ils étaient le 17 et le 18 octobre à la hauteur de Sébastopol et ils apportent quelques nouvelles relatives au bombardement. Le feu des alliés a duré 12 heures entières , le 17 et n'a été dirigé que contre les batteries placées , au-dessus du port de la Quarantaine , le 18 , le feu ne fût pas renouvelé sur ce point parce que les redoutes les plus avancées des assiégés avaient été évacuées dans la nuit du 17 au 18 et que les Russes s'étaient retirés derrière les ouvrages en pierre.

La construction des batteries de brèche aurait commencé le 18. Le même jour , les officiers d'artillerie des flottes avaient pris position avec 5,000 soldats de marine et un corps de fusiliers sur le plateau de Chersonèse pour prendre part , de là , au bombardement des ouvrages du port de la Quarantaine. — Havas.

« Varna ; 26 octobre. — Le feu a continué sans interruption , depuis le 17 jusqu'au 25 , avec une grande vigueur.

» Les pertes des Russes sont énormes et les cada-

vres si nombreux dans Sébastopol , qu'il est impossible de leur donner la sépulture.

» Les assiégeants se sont approchés assez près de la ville pour pouvoir diriger des pièces de canon contre les portes.

» L'amiral Nakimoff a été tué par une bombe. » — Havas.

On lit dans la partie non officielle du *Moniteur* : « Bucharest , 30 octobre. — En conséquence du mouvement opéré sur le Sereth , par Sadyk-Pacha , le prince Gortschakoff a ordonné aux troupes russes qui n'avaient pas encore franchi le Dniester de rétrograder et de prendre position sur le Pruth et le Danube. Achmed-Pacha a reçu l'ordre d'aller rejoindre Sadyk-Pacha , avec 10,000 hommes , pendant qu'Iskender-Bey pénètre dans la Dobrutscha.

Une quatrième édition du *Chronicle* donne la dépêche suivante , qui fait probablement allusion à la dépêche russe que nous avons reproduite et sur laquelle , après les nouvelles données par le *Moniteur* , nous trouvons inutile de faire des observations :

« Vienne , 1^{er} novembre. — On a reçu de Saint-Petersbourg la dépêche suivante :

« Saint-Petersbourg , 31 octobre. — La dernière dépêche du prince Menschikoff dit qu'il ne s'est rien passé d'important jusqu'au 27 octobre.

» La première dépêche d'hier était presque entièrement fautive. »

D'après le *Daily-News* , les Russes auraient fait prisonnier lord Dankillin , fils du marquis de Clanricarde.

On écrit de Vienne , 31 octobre , au *Standard* : « Bien que la *Gazette du Soir* de Vienne publie les dernières dépêches relatives à une attaque exécutée avec succès par le général Liprandi sur le flanc de l'armée anglaise , le contenu en est fort douteux. On lit dans la *Presse* ce qui suit :

« Varna , 26 octobre. — Le feu des Russes , en réponse au bombardement des alliés , est faible. Deux magasins à poudre , à Sébastopol , avaient fait explosion. Des deux côtés la perte a été considérable. Les amiraux annoncent qu'on s'attend à voir bientôt tomber Sébastopol. Le *Correspondant autrichien* dit qu'il n'était rien arrivé de décisif jusqu'à la date du 24 octobre. »

On lit dans le *Lloyd* de Vienne : « Il paraît , d'après des nouvelles de Sébastopol , que la journée du 17 a été marquée non-seulement par le commencement du bombardement , mais aussi par un combat qui aurait eu lieu sous les murs de Sébastopol , sur les hauteurs situées entre l'église Saint-Wladimir et le cimetière. Il se serait agi d'occuper une petite hauteur où l'on pouvait mettre en batterie des pièces de petit calibre. Il paraît que le combat a été sanglant et s'est terminé à l'avantage des alliés. C'est dans ce combat que serait tombé l'amiral Korniloff. D'après les nouvelles concordantes de la Crimée du 20 , les principales opérations des alliés ont lieu à l'aile de gauche et sont dirigées contre les retranchements du cimetière. C'est la partie la plus faible de la ville. Les alliés ont pris une très-bonne position. Jusqu'au 21 , il n'avait pas été donné d'assaut. »

EXTÉRIEUR.

AUTRICHE. — On assure de bonne source à Vienne , écrit-on à la *Nouvelle-Gazette* de Prusse , qu'on vient de décider une nouvelle levée de 100,000 hommes qui sera très-prochainement publiée officiellement. Le baron de Hess a reçu , le 27 , des dépêches des Principautés auxquelles il a répondu immédiatement. Les mouvements des Russes sur le Danube paraissent provoquer des contre-mouvements de la part des Turcs qui exercent une certaine influence sur la position de l'armée autrichienne.

Le baron de Hess a soumis à l'Empereur une série de projets relatifs aux mesures de défense de l'empire qui probablement seront exécutés sans retard. On ajoute que le bourg de Gova-Gomura , dans la Bukowine , sera converti en forte place d'armes. — Havas.

ESPAGNE. — Madrid , 29 octobre. — Hier , on a lu , en conseil des ministres , le projet du discours du Trône ; personne n'y a fait d'objection et la plupart des ministres l'ont approuvé ; mais le duc de la Victoire s'est réservé de l'examiner mûrement et aujourd'hui il y travaille.

Les correspondances des provinces d'Espagne parlent de plans et même d'opérations militaires carlistes possibles. La ligne de la télégraphie électrique d'Irun étant terminée , on va placer les fils sur l'embranchement de Saragosse à Barcelone. — Havas.

— On lit dans l'*Univers* :

Nos lettres de Madrid sont du 29 octobre. Depuis son retour du Prado , la reine Isabelle invite à sa table les officiers de la milice qui sont de garde au palais. Le 27 , Sa Majesté manifesta au général San-Miguel le désir de voir le corps tout entier des officiers de la garde nationale , et le 28 , à trois heures et demie , ils s'empressèrent de se rendre à ce désir de la Reine : ils ont été reçus au nombre de trois cents dans le grand salon des Ambassadeurs. La reine Isabelle a adressé la parole à un grand nombre d'eux. Le général San-Miguel , au nom de la milice , a protesté que tous étaient fermement résolus à défendre son trône et sa dynastie , de quelque part que vissent les attaques , et qu'elle pouvait en toute confiance se reposer sur la loyauté et l'inébranlable résolution de la milice nationale de Madrid. La visite s'est terminée par la cérémonie du baise-main. La reine Isabelle a été très-satisfaite de ces protestations ; aussi , le 28 au soir , quand elle est allée visiter le sanctuaire d'Atocha , la joie était peinte sur son visage. Elle n'a voulu avoir pour escorte d'honneur que des cavaliers appartenant à la milice.

Les journaux démocrates , du 29 , accusent le général San-Miguel d'avoir pris sur lui d'interpréter les sentiments de la milice nationale et d'avoir fait à la Reine des promesses qui ne seront pas accomplies. Il faut ajouter que les officiers de la milice légère (los ligeros) n'ont point voulu se rendre à l'invitation qui leur avait été faite. Ce corps de la milice , composé d'éléments divers et même opposés , compte six mille hommes , parmi lesquels beaucoup ont combattu durant la guerre civile en faveur de don Carlos ; ce corps compte aussi grand nombre d'individus qui ont fait partie , dans le temps , de bandes

mons aurions de la pluie. Il avait , disait-il , un baromètre infallible ; c'était une blessure au bras , dont il souffrait plus ou moins selon la variation de l'atmosphère.

— Ah ! reprit-il , je ne suis que trop bien instruit de l'état du temps par ce maudit baromètre. Que de fois ma blessure interrompt mon travail !

Olivier était peintre , artiste excellent , jeune , enthousiaste , modeste (comme ils le sont tous quand ils commencent à sentir leur génie) , et par conséquent Olivier était encore méconnu. Une douce tristesse répandait sur sa figure de la pâleur et de la rêverie. Ajoutez à cette nature ardente et malade , un bel amour bien jeune , bien dévoué et vous aurez une idée de l'état moral de mon cher Olivier. Nous oublions encore un point essentiel. Il était sans fortune ; je me trompe , il était pauvre.

— Mon ami , me dit-il avec la franchise d'un cœur honnête , je viens encore vous demander de l'argent. En avez-vous à mon service ? — Oui , mon enfant , lui dis-je. — Comme toujours , j'ajouterai , reprit-il , que j'ignore absolument quand je pourrai vous le rendre. — Il serait assez plaisant que nous prissions des termes , vous et moi. N'allez-vous parler aussi des intérêts , de l'escompte ? Oubliez-vous le droit de commission et autres gentillesse ? — Ah ! mon ami , dit-il avec un grand soupir , si vous saviez ce qui m'arrive ! — Votre tableau est refusé au salon ? — Pourquoi le serait-il , reprit Olivier ; il est d'un mérite médiocre. Ce qui m'arrive est

bien autrement important , bien autrement fatal peut-être ; dans tous les cas ce qui m'arrive me met dans un embarras extrême ; j'en perds la tête , et sans vous... — Allons , vous avez un chien hurlant à votre porte , une lettre de change qui aboie par la bouche d'un huissier ? — Non , mon ami , reprit le doux Olivier , je n'ai pas un sou et je me marie demain.

A cette parole , je sentis mon cœur bondir et des larmes coulèrent sur mes joues. Je regardai Olivier , comme ferait un fou , souriant et pleurant , les mains tremblantes , jetant au hasard des paroles inarticulées...

— Qu'avez-vous , me dit-il , vous souffrez ? Mon malheur vous émeut à ce point ! — Ton malheur , ô mon ami ! m'écriai-je en me jetant dans ses bras. Ton malheur , dis-tu ? et demain tu épouseras une femme qui t'aime , une belle et noble créature qui te tend la main , à toi , pauvre artiste qui n'as rien à lui donner , si ce n'est une âme divine comme la sienne ! Tu te plains , et tu as rencontré un cœur passionnément bon , quelque belle et pure jeune fille , qui se dévoue à vivre de ton existence aventureuse , mêlée d'enchantements et d'amertumes , incertaine , menaçante souvent , et cela par la seule raison que cette femme angélique , t'a juré qu'elle t'aimait et qu'elle ne mentirait pas à son cœur au prix d'un royaume. Et tu te plains de ta pauvreté , de ton malheur ! Tiens , Olivier , prends dans mes tiroirs tout l'or et tout l'argent que tu voudras. Prends , mon

enfant , et à pleines mains , et tout ce que j'ai , jusqu'au dernier sou , si tu veux , car en vérité ce qui a tué mon bonheur à moi , ce qui a arraché de mon cœur jusqu'à la dernière espérance , c'est cet or infâme , c'est cet argent maudit ; ce sont ces métaux de l'enfer , et dont la perversité humaine a fait des conditions de bonheur , des garanties d'ordre , de tranquillité et d'honneur.

Le pauvre Olivier était plus étourdi de ces paroles ardentes que si le tonnerre était tombé à nos pieds. Il balbutiait et me regardait avec frayeur.

— Tiens , mon ami (repris-je en l'amenant devant une table sur laquelle était posée la corbeille d'Harmanche) ! voici ce qui t'appartient. Tu prendras cela , tout cela , ce trésor pour une femme qui se marie ; tu porteras cette corbeille magnifique dans la pauvre mansarde où loge ton amour ; tu la mettras aux pieds charmants de cette jeune fille qui jamais n'en vit de pareille , même dans ses rêves ; tu lui diras que je la supplie d'accepter ces bijoux , ces dentelles , tout ce qui est là-dedans , tout ce qui faisait sourire de joie hier une grande dame ; tu lui diras , encore , Olivier , qu'elle ne me sache pas gré de cela , car c'est moi qui suis son obligé ; c'est moi qui la remercie , ta charmante fiancée , puisqu'elle me reconcilie un peu avec la vie , elle , symbole de grâce , de fidélité et de courage ; tu lui baiseras les mains pour moi , et tu lui diras pour moi et bien mieux que moi , tout ce qui te viendra dans la tête et dans le cœur.

de pillards et d'assassins ; beaucoup ont passé plusieurs années de leur vie aux *Présides*. Ces miliciens sont très-redoutés à Madrid, aussi les hommes d'ordre demandent à grands cris que la garde nationale soit organisée sur de nouvelles bases, menaçant de se retirer si on ne fait droit à cette demande. Le Gouvernement aura beaucoup à faire et devra surmonter les plus graves difficultés pour désarmer tous ces individus vraiment suspects. Il se passe tous les jours les choses les plus anormales ; sous prétexte d'aller à la chasse, ils parcourent les environs de Madrid par bandes de vingt, trente ; ils vont imposer les villages, chasser sans autorisation aucune jusque dans l'enceinte des résidences de la Reine, etc. Le 29 au matin, plusieurs bandes armées sont parties dans ce but, et l'autorité est impuissante pour réprimer ce triste état de choses. Quelles garanties pour l'ordre et pour la propriété peuvent offrir des hommes de mœurs si étranges ? La sécurité personnelle même est tous les jours compromise.

Les démocrates veulent que l'Assemblée se déclare souveraine, et que, dès les premiers jours, elle nomme un ministère qui gouvernera provisoirement jusqu'au jour de la proclamation de la Constitution nouvelle. On voit que le gouvernement d'Isabelle est sérieusement menacé par ce parti aveugle ; poser en question aujourd'hui le maintien sur le trône de la personne d'Isabelle II, c'est vouloir jeter le pays dans l'anarchie et la guerre civile. On pose cependant la question dans les cercles politiques, et tous les partis formulent leurs prétentions : la restauration du comte de Montemolin, la réunion de l'Espagne et du Portugal, la dictature, une régence, la république, voilà ce qu'on entend discuter partout.

BRÉSIL. — Les nouvelles du Brésil, du 1^{er} octobre, parlent d'une tentative d'insurrection qui a été faite, mais sans succès, à l'occasion de la loi qui interdit à tous les officiers d'un grade inférieur à celui de colonel de se marier sans autorisation. — Havas.

FAITS DIVERS.

Un jeune homme de dix-neuf ans, nommé Emile L..., appartenant à une honnête famille, s'était laissé entraîner par de dangereux amis à quitter ses parents, domiciliés rue Sainte-Marguerite-Saint-Antoine, et à se livrer à une vie des plus déréglées. Bientôt il fut saisi de remords, et, désespérant d'obtenir le pardon de son père, il lui écrivit pour lui demander pardon de sa conduite et pour lui annoncer qu'en expiation de ses fautes il avait résolu de se donner la mort.

Le père achevait de lire cette lettre et il se disposait à courir chez son fils, auquel il eût tout pardonné de grand cœur pourvu qu'il consentit à vivre, quand un coup de sonnette se fit entendre. La porte ayant été ouverte, on vit entrer Em. Il alla silencieusement se mettre à genoux devant ses parents ; mais ceux-ci lui ouvrirent leurs bras, et déjà ils se livraient à la joie, quand le jeune homme s'affaissa sur lui-même et fut en proie à des convulsions. On courut chercher des secours ; mais les symptômes alarmants s'aggravèrent et il ne tarda pas à expirer. Le médecin qui arriva ne put que constater la mort, qu'il reconnut avoir été causée

par l'ingestion d'une forte dose d'acide sulfurique.

(Droit.)

— Les préjugés sont loin d'être détruits par les choses les plus usuelles. C'est ainsi que les ménages croient que le lait n'abandonne entièrement la crème que quand il est recouvert d'une couche épaisse, aigrelette ; mais il y a là une erreur évidente. L'acide qui se développe décompose la crème, et met le casein à nu ; celui-ci contracte une union si intime avec le beurre qu'il devient impossible de l'en séparer pendant le barattage ; on n'y parvient qu'en soumettant le beurre à la fusion. Une crème trop âgée ne donne, du reste, qu'un beurre insipide et d'un mauvais aspect.

Certaines exploitations rurales laissent encore beaucoup à désirer, relativement à l'écémation du lait surtout en hiver, lorsque ce liquide, afin d'activer la séparation, est placé près du foyer commun : une température trop élevée (la plus convenable est de 8 degrés de Réaumur), la poussière, un air impur communiquent au beurre un goût désagréable. L'évaporation du vinaigre exerce, dans ce cas, un effet salutaire.

Il arrive encore, malgré les soins les mieux entendus, que la partie grasse ne se sépare pas ; l'addition d'une petite dose de lait frais, de vinaigre ou d'eau-de-vie, produit presque instantanément l'effet désiré. (Agriculture.)

DERNIÈRES NOUVELLES.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

« Trieste, 2 novembre (7 heures du soir). — Le paquebot apporte des nouvelles de Constantinople, jusqu'au 22 octobre.

« Le bombardement de Sébastopol, qui avait commencé le 17 du côté de la terre, ainsi que du côté de la mer, s'était continué, mais seulement du côté de la terre, le 18 et le 19.

« Cinq poudrières avaient sauté ; plusieurs forts, y compris le fort Constantin, avaient été démantelés. Le feu des Russes était faible.

« Le *Sans-Pareil*, l'*Agamemnon* et la *Ville-de-Paris* ont été endommagés, dans l'attaque du 17.

« Le fils d'Osman-Pacha aurait été tué, ainsi que cinq généraux russes.

« Deux sorties de la garnison avaient été repoussées.

« Trois vaisseaux russes ont été coulés par suite du bombardement qui avait incendié une partie de Sébastopol. L'artillerie avait ouvert une large brèche qui devait permettre de donner l'assaut au fort extérieur.

« Eupatoria avait été réoccupé par les alliés.

« On croyait que la Porte expédierait en Crimée 20,000 hommes de l'armée d'Omer-Pacha.

« La cavalerie anglaise avait perdu 300 hommes.

« Quatre cents prisonniers russes, parmi lesquels un général étaient arrivés à Constantinople.

« Marseille, jeudi soir, 2 novembre. — Les lettres écrites à bord des escadres confirment ce qu'on savait déjà de l'extinction du feu des batteries de Sébastopol du côté de la mer le 17. C'est l'escadre française qui a obtenu la première ce résultat ; la division anglaise Lyons fit taire ensuite le feu du fort Constantin.

« Sur le *Charlemagne*, 28 hommes auraient été mis hors de combat, et 23 sur la *Ville-de-Paris*, dont le tir à 200 mètres était magnifique. Des divers forts, du côté de la mer, celui de la Quarantaine est le seul qui ait encore tiré le 18.

« Le feu des alliés, du côté de la terre, a été également très-vigoureux, bien qu'interrompu un moment chez les Français par l'explosion de deux des magasins qui

contenaient les provisions de poudre de la journée. Le 17, les Anglais ont tiré 8,000 coups.

« A Constantinople, on espérait que Sébastopol serait pris vers le 30 octobre. On disait que le prince Menschikoff ayant annoncé qu'il brûlerait entièrement Sébastopol, le général Canrobert aurait répondu : « qu'en ce cas les Russes devaient s'attendre à ce qu'on ne leur fit aucun quartier. » — On rapportait également à Constantinople que la garnison anglaise d'Eupatoria avait dû évacuer cette ville en présence des masses de Cosaques qui menaçaient de l'envelopper, mais que dès le lendemain elle avait, avec des renforts, réoccupé la place sans combat. »

De nouveaux bruits sur la prise de Sébastopol ont circulé à la Bourse, on n'a pas paru y ajouter grand crédit. — Havas.

CHRONIQUE LOCALE.

Ce matin, le Tribunal civil de première instance de Saumur, avant de reprendre ses travaux judiciaires, a assisté à une messe du Saint-Esprit, dans l'Eglise Saint-Pierre. P. GODET.

MÉTÉOROLOGIE.

Il résulte d'observations météorologiques faites à Saumur, pendant le mois d'octobre, que la plus grande chaleur s'est fait sentir le 7, le thermomètre centigrade ayant atteint ce jour-là 27 degrés au-dessus de zéro. Le minimum de température a été observé le 28, le thermomètre étant descendu à 5 degrés 5 dixièmes au-dessus de zéro. La température moyenne du mois est + 14 degrés 157.

Le baromètre a atteint son maximum d'élévation le 12, étant monté à 767 millimètres. Son plus grand abaissement, qui est 731 millimètres 6 dixièmes, a été observé le 17, et sa hauteur moyenne est 750 millimètres 30.

L'aspect du ciel, observé trois fois par jour, a été clair 24 fois, nuageux 41 et couvert 28 ; total 93.

Pendant le mois, il y a eu huit jours de beau temps et cinq de très-beau temps. Il y a eu treize jours de pluie qui ont donné 92 millimètres d'eau ou 92 litres par chaque mètre carré de la surface du sol.

Le vent, observé deux fois par jour, a été nord-est 9 fois, est 4, est-sud-est 1, sud-est 3, sud 3, sud-sud-ouest 1, sud-ouest 15, ouest-sud-ouest 10, ouest 10, nord-ouest 2 ; nord-nord-ouest 4 ; total 62.

Vent moyen 13, vent fort 3, grand vent 1, tempête 1, gelée blanche 1, bruée 1, orage 1. Les hirondelles sont parties le 18.

Les eaux de la Loire marquaient à l'étiage du Pont-Cessart 20 centimètres, le 3 ; 20 centimètres également le 9 ; 18 c., le 13 ; 48 c., le 22 ; 80 c., le 25 ; 1 m. 50 c., le 27 ; et 1 m. 30 c., le 29 octobre.

Saumur, le 1^{er} novembre 1854.

LOUIS RAIMBAULT, vétérinaire.

BOURSE DU 2 NOVEMBRE.

4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 98.

5 p. 0/0 baisse 85 cent. — Fermé à 74 80

BOURSE DU 3 NOVEMBRE.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 98.

5 p. 0/0 hausse 30 cent. — Fermé à 75 40.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Olivier qui tombait d'étonnement en étonnement, se mit à crier tout-à-coup :

— Mon Dieu ! mon Dieu ! n'est-ce point un rêve ?

Mais quand il put toucher de ses mains toutes les richesses que je lui donnais, son pauvre cœur n'y tint plus et je vis l'excellent jeune homme fondre en larmes en répétant avec exaltation le nom de Juana.

— Oui, mon ami, lui dis-je, portez tout cela à Juana dont le nom et la beauté sont en harmonie... je n'en doute point. Demain je serai de la noce, n'est-ce pas ? Adieu, Olivier.

Je fis venir une voiture, et mes gens descendirent la corbillon que mon cher Olivier devait emporter. Il prit aussi je crois quelques rouleaux de pièces d'or, sans trop compter, ni moi non plus, et après m'avoir serré contre son cœur avec une vivacité d'émotion qui me toucha aux larmes, il sortit et descendit l'escalier dans un délire inexprimable. Quand je me retrouvai seul, je sentis mes forces un peu épuisées par le lyrisme de mon émotion, mais une sérénité inattendue m'avait gagné et je compris qu'il y avait encore pour moi une jouissance inconnue, celle de vivre du bonheur qu'on peut faire à autrui. Rare et délicate jouissance qui restera toujours problématique pour beaucoup de gens, mais bien réelle, bien vive cependant.

XVIII.

Le colonel cessa de parler ; je lui exprimai à mon tour le plaisir que j'éprouvais à rencontrer dans l'ardent récit

de sa vie ce frais épisode du mariage du jeune peintre Olivier.

— Oui, reprit-il, ce fut pour moi comme une verte oasis au milieu d'un voyage à travers des sables. En vérité, ajouta-t-il, je ne sais trop ce que je serais devenu ce jour-là, si ce charmant artiste n'était pas survenu. J'ai toujours regardé sa visite dans ce moment-là comme une attention souriante de mon étoile ou mieux encore de la Providence. — J'espère, mon cher Colonel, repris-je, que vous signâtes le contrat de mariage d'Olivier et de Juana. — Oui, sans doute, continua-t-il. Cette journée fut d'une limpidité radieuse ; journées bien rares, mais dont le souvenir revient toute la vie. A l'heure convenue, je me rendis à Saint-Etienne-du-Mont, cette charmante église que vous connaissez, ce chef-d'œuvre élégant de l'architecture gothique. Je ne tardai pas à voir arriver la noce, toute la noce, qui se composait bien de sept à huit personnes, mais de sept à huit personnes heureuses et parfaitement dignes de leur honorable simplicité. Juana (we parlons pas de sa beauté, jamais peintre distingué eût-il de laides amours, ô Fornarina ?), la brune et svelte Juana, parée avec bon goût, donnait le bras à un homme âgé qui n'était ni son père ni son oncle, mais bien un voisin de la jeune fille ouvrière, un vieux sous-officier de la garde impériale, très-fier de sa croix et de ses moustaches blanches. Olivier était le chevalier dans ce moment-là d'une amie de sa fiancée et il marchait entouré de quelques camarades

qui devaient lui servir de témoins. Dès qu'il m'aperçut, il vint à moi et me fit placer dans le cœur de la chapelle désignée pour la cérémonie. Un jeune prêtre arriva bientôt, revêtu d'une chasube, escorté de deux enfants de chœur portant rochet sur robe rouge, et la messe commença devant un autel très-richement paré et illuminé. Olivier avait voulu faire les choses en grand seigneur, au grand étonnement de ses amis et du vieux maréchal-logis des chasseurs de la garde. Au moment de la bénédiction des anneaux, je m'attendais, de la part du jeune prêtre à une longue et théologique allocution ; le discours fut charmant, fraternel et de bon goût. Au fait, comment le jeune vicaire aurait-il pu trouver des paroles sévères à adresser aux deux beaux jeunes gens agenouillés devant lui ? Je m'imaginais qu'en face d'un bonheur si candide et si noble, le cœur du jeune prêtre s'attendrit et que les plus douces paraboles de l'Evangile lui revinrent seules en mémoire. Il appela Juana *ma sœur* avec une gracieuse complaisance ; il dit à Olivier, *mon frère* avec une franche cordialité. Vraiment j'étais attendri et j'échangeai un regard humide avec le vieux soldat impérial. La cérémonie achevée, Olivier donna le bras à son épouse et, en vérité, il était beau de fierté et de bonheur. Ses largesses aux gens de l'église furent faites avec dignité. Nous allâmes signer le registre à la sacristie et nous regagnâmes nos voitures, trois superbes remises aux ordres du marié.

(La suite au prochain numéro.)

Etude de M^e LABICHE, avoué à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 11.

PURGE LÉGALE.

Suivant exploit de Guérin, huissier à Saumur, en date du 3 novembre 1854, enregistré, et à la requête de M. Charles Louvet, maire de la ville de Saumur, député au Corps-Législatif, chevalier de la Légion d'Honneur, demeurant en cette ville, agissant comme maire de Saumur, lequel a fait élection de domicile en l'étude de M^e Labiche, avoué à Saumur;

Notification a été faite :

1° A M. le Procureur impérial près le Tribunal civil de première instance de Saumur, en son parquet, sis au Palais-de-Justice de cette ville;

2° A madame Reine-Emilie Mutterse, épouse de M. Paul Godet, imprimeur, demeurant ensemble à Saumur;

De l'expédition dûment en forme d'un acte fait au greffe du Tribunal civil de première instance de Saumur, le 27 octobre 1854, enregistré, constatant le dépôt fait ledit jour audit greffe, par M^e Labiche, avoué de la ville de Saumur, de la copie collationnée et enregistrée gratis, à Saumur, le 28 octobre 1854, f° 124, case 3, par M. Linacier, d'un acte sous seings privés fait en triple minute à la Mairie de Saumur, le 17 novembre 1853, et duquel il résulte que, dans un but d'utilité publique, M. Paul Godet, sus-nommé et qualifié, et M^{me} Martine Blanche, épouse de M. Charles-Victor Hertemathe, mécanicien, ladite dame dûment autorisée de son mari, demeurant ensemble au Morier, commune de Tours, ont vendu à la ville de Saumur 40 mètres 18 centimètres superficiels de terrain formant le sol d'une portion de maison sise au point d'intersection de la rue et de la place du Marché-Noir, joignant au nord la place du Marché-Noir, au levant la rue du même nom et au midi M^{lle} Davéau.

Cette acquisition faite par la ville de Saumur, dans le but d'agrandir et d'élargir la place et la rue du Marché-Noir, a eu lieu à raison de 68 francs 44 centimes le mètre superficiel, soit pour les 40 mètres 18 centimètres 2,749 fr. 91 centimes, payables moitié dans le courant de 1855 et l'autre moitié dans le courant de 1856, sans intérêts;

Avec déclaration, aux sus-nommés, que ladite notification leur était ainsi faite, conformément à l'article 2194 du Code-Napoléon, pour qu'ils eussent à requérir, dans le délai de deux mois, à partir du jour de ladite notification, savoir : M. le Procureur impérial, au profit de qui de droit, et M^{me} Godet à son profit, telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils jugeraient grever le terrain vendu à la ville de Saumur et sus-désigné, et qu'à défaut de le faire dans ledit délai, et icelui expiré, ledit terrain passerait à la ville de Saumur, franc et libre de toutes dettes et charges pour raison d'hypothèques légales non inscrites;

Avec déclaration, en outre, à M. le Procureur impérial, que les anciens propriétaires du terrain vendu étaient, outre les vendeurs :

1° M^{me} Georget Galy, épouse de M. Philippe Stelwagen, propriétaire à Saumur;

2° M^{lle} Céleste Dupuy, propriétaire à Saumur;

3° M^{lle} Julie Blanche, décédée à Saumur;

4° M^{lle} Victoire Raine;

5° M. et M^{me} Rébeilleau;

6° Jean Raine et Victoire Leblanc, son épouse;

Avec déclaration, enfin, à M. le Procureur impérial que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis des

inscriptions d'hypothèques légales n'étant pas connus de M. le Maire de la ville de Saumur, celui-ci ferait publier ladite notification dans les formes voulues par la loi.

Fait et rédigé par l'avoué licencié soussigné, le 4 novembre 1854.

(590) Signé : LABICHE.

Etude de M^e COULBAULT, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir.

VENTE

Par forme de licitation

DE DIVERS IMMEUBLES
Situés communes de Saumur
et de Distré.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e DUTERME, notaire à Saumur, le dimanche 26 novembre 1854, à midi.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra, qu'en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le 27 juillet 1854, enregistré, sur la requête présentée par :

1° Dame Victoire Guillemé, veuve de M. François-Louis Morin, ladite dame propriétaire, demeurant à Saumur;

2° M. Esprit Morin, sous-lieutenant au 2^e régiment de hussards en garnison à Fontainebleau;

3° M. Charles Morin, commis négociant, demeurant à Saumur;

4° Demoiselle Caroline Morin, majeure, sans profession, demeurant à Saumur;

Agissant, la dame veuve Morin, au nom et comme ayant été commune en biens avec le sieur Morin-Guillemé, son mari, et les trois derniers comme seuls habiles à se dire et porter héritiers, mais sous bénéfice d'inventaire seulement, du feu s^r Morin-Guillemé, leur père, par suite de la renonciation faite à la succession de ce dernier par M. Victor Morin, dame Aurélie Morin, épouse assistée et autorisée de M. Léon Besson, négociant à Saumur, et dame Marceline Morin, veuve de M. Jean Delaunay, suivant acte reçu au greffe du Tribunal civil de Saumur, le 5 juin 1854, enregistré;

Ayant tous M^e Coulbault, avoué demeurant à Saumur, rue du Marché-Noir, pour avoué constitué;

Il sera, en l'étude et par le ministère de M^e Dutorme, notaire à Saumur, le dimanche 26 novembre 1854, à midi, procédé à l'adjudication des immeubles dont la désignation suit, situés communes de Saumur et de Distré.

DÉSIGNATION.

Article premier.

Un terrain, propre à bâtir, situé à Saumur, rue de Bordeaux, d'une contenance de treize ares soixante-quinze centiares, joignant au nord M. Girard, au levant M. Mollay, au midi M. Herbault, et au couchant la rue de Bordeaux.

Ce terrain sera divisé en trois lots, qui seront vendus séparément, ayant chacun sur la rue de Bordeaux une façade de douze mètres quatre-vingt-seize centimètres.

Le premier lot, contenant cinq ares trente centiares, joignant au couchant la rue de Bordeaux, au nord M. Girard, au levant M. Mollay, et au midi le deuxième lot, sera vendu sur la mise à prix de douze cents francs.

Le second lot, contenant quatre ares soixante-six centiares, joignant au couchant la rue de Bordeaux, au nord le premier lot, au levant M. Mollay, et au midi le troisième lot, sera vendu sur la mise à prix de mille francs.

Le troisième lot, contenant quatre ares quatre centiares, joignant au couchant la rue de Bordeaux, au nord le deuxième lot, au levant M. Mollay, et au midi M. Herbault, sera vendu

sur la mise à prix de huit cents francs.

Article deuxième.

Un pré, situé dans la prairie de la Roche, commune de Distré, contenant un hectare quarante-et-un ares, joignant au nord les héritiers Girard, vers levant le Thouet et plusieurs propriétaires, vers midi M. Deslandes, et vers couchant M^{me} Desmé et autres.

Ce pré sera divisé en six lots, qui pourront être réunis; les cinq premiers lots, en commençant par le nord, formant nos 4^e, 5^e, 6^e, 7^e et 8^e lots, et contenant chacun vingt-deux ares seront vendus sur la mise à prix de six cents francs l'un, ensemble trois mille francs.

Le sixième lot du pré formant notre neuvième lot et contenant trente-et-un ares sera vendu sur la mise à prix de huit cent vingt-cinq francs.

Les biens ci-dessus désignés seront criés sur les mises à prix sus-indiquées, savoir :

Le 1 ^{er} lot.....	1,200 fr.
Le 2 ^e lot.....	1,000
Le 3 ^e lot.....	800
Le 4 ^e lot.....	600
Le 5 ^e lot.....	600
Le 6 ^e lot.....	600
Le 7 ^e lot.....	600
Le 8 ^e lot.....	600
Le 9 ^e lot.....	825

Total des mises à prix.. 6,825 fr.

Les mêmes jour, lieu et heure, et par le ministère du même notaire, il sera procédé à l'adjudication des biens immeubles ci-après désignés, appartenant en propre à M^{me} veuve Morin-Guillemé.

Commune de Saumur.

1° Un morceau de vigne aux Peneaux, contenant six ares dix-sept centiares, joignant au nord le sieur Bouvier, au levant la veuve Poitou et autres, au midi le sieur Marquet, au couchant le sieur Pasquier.

2° Un clos de vigne, nommé la Bernardière, contenant quarante-six ares soixante-dix-sept centiares, joignant au nord M. Bougouin, au levant et au midi des chemins, au couchant M. Boret.

3° Un morceau de vigne, nommé Chapper, contenant quarante ares, joignant au nord le chemin de Fontevrauld, au levant Bougreau, au midi et au couchant Baron.

Commune de Distré, canton de Pocé.

4° Onze ares de terre et onze ares de vigne formant un seul morceau, au lieu dit Sur-le-Beauvais, joignant d'un côté René Grosbois, d'autre côté Delanoue, d'un bout un chemin.

5° Vingt-sept ares cinquante centiares de terre, au lieu dit les Plantes.

6° Vingt-deux ares de terre, au même lieu.

7° Dix-sept ares quatre-vingt-huit centiares de terre, aux Terrass s.

8° Quatre ares douze centiares de terre, sur la pièce de Riou.

9° Vingt-deux ares de vigne, au bois de Pocé.

10° Une cave, servant d'habitation, à Pocé.

Commune d'Allonnes.

11° Un morceau de terre, contenant cinq hectares vingt-huit centiares, au lieu dit les Grandes-Branchoires, joignant au levant MM. Moreau et Budan, au couchant M. Budan et la rue, au midi la grande pièce de Boumois, au nord M. Budan et les Montès; ce morceau pourra être vendu soit en totalité, soit par lots.

12° Un morceau de pré, au même lieu, contenant un hectare cinquante-six ares, joignant au levant M. de Torpanne et la rue, au couchant les représentants de M. Castille et M. de Torpanne, au midi M. de Torpanne et la rue, au nord M. de Torpanne et autres.

13° Un morceau de chaintre-pré, situé au même lieu, joignant au levant

M. de Torpanne, au couchant les représentants de M. Castille, au midi la rue des Branchoires, au nord l'article ci-dessus, contenant dix-huit ares cinquante centiares.

14° Un morceau de pré, situé au lieu dit le pré Dougé ou Pré-Neuf, contenant un hectare dix-huit ares, joignant au levant M. de Torpanne, au couchant M^{me} Feuillant, au midi M. Budan, au nord les prés Dougé.

15° Un pré clos, au lieu dit le Petit-Pré-Dougé, contenant soixante-treize ares, joignant au levant, au couchant et au midi M. Budan, et au nord la prairie de Roux.

16° Un pré, à l'entrée de la prairie des Roux, contenant quarante-cinq ares, joignant au levant la rue et MM. Budan et Millocheau, au couchant M^{me} veuve Méchine et M. Budan et autres, au midi M. Budan, au nord M^{me} veuve Chapin.

17° Un pré, situé même prairie, sur la Boire, contenant treize ares cinquante centiares, joignant au midi les représentants de la veuve Jean Bouju, au couchant M. Florent Moreau, au midi les représentants de M. Villeneau, et au nord la Boire-des-Roux.

18° Un pré, au même lieu, contenant douze ares, joignant au levant les représentants de la veuve Lebonché, au couchant M. Besnard ou ses représentants, au midi les représentants de M. Paterne, et au nord la Boire-des-Roux.

S'adresser, pour tous renseignements, soit à M^e DUTERME, notaire à Saumur, soit à M^e COULBAULT, avoué poursuivant la vente.

Saumur, 2 novembre 1854.

COULBAULT,

(591) avoué-licencié.

A LOUER

Présentement,

Garnie ou non garnie.

LA MAISON DE CAMPAGNE
DU VAU LANGLAIS.

A VENDRE

55 ares de vigne et différents
morceaux de terre.

Situés au Moulin du Bois Brard.
S'adresser à M. HUGONET. (592)

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIERE

Le dimanche 5 novembre 1854, à midi, en la demeure à Dampierre de M. Pierre Bourdais.

Il sera vendu des meubles meublants, armoires, lits de plumes, matelas, draps, linge, batterie de cuisine et objets divers.

On paiera comptant. (579)

A VENDRE ou A LOUER

Une MAISON, à 2 étages, et JARDIN.
S'adresser à M. FILLOLEAU père, ou à M^e DION, notaire. (547)

ON DEMANDE

A emprunter de suite,

D'une seule ou de plusieurs personnes, 50,000 fr.; première hypothèque, sur des immeubles d'une valeur vénale de 120,000 fr., situés dans les environs de Saumur.

S'adresser à M^e MAUBERT, huissier à Saumur. (585)

A VENDRE

UNE ETUDE DE NOTAIRE,

Au chef-lieu d'un des meilleurs cantons du département des Deux-Sèvres.

S'adresser à M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 22.

Saumur, P. GODET, imprimeur de la
Sous-Préfecture et de la Mairie.